

Le Président de l'Université,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2 et L 952-6-1 ;
- Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment l'article 25 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment ses articles 9 à 9-3 ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte de l'Université de Lille du 7 février 2019 statuant sur la composition nominative des comités de sélection ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition du comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi de maître de conférences n° **04 MCF 0100** est fixée comme suit :

- **Composante d'affectation :** Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales - FSJPS
- **Laboratoire d'affectation :** CERAPS – UMR 8026
- **Profil :** Histoire sociale des idées

- **Président du comité de sélection :** Etienne PENISSAT
- **Vice-présidente du comité de sélection :** Carole BACHELOT

MEMBRES EXTERIEURS				
NOM	Prénom	Section CNU ou organisme	Établissement	Corps
BRISSON	Thomas	04	Univ. Paris 8	PR
COLLOVALD	Annie	04	Univ. Paris Nanterre	PR
KALUSZYNSKI	Martine	CNRS	CNRS / PACTE	DR
LACROIX	Justine	04	Univ. Libre Bruxelles	Professeure ordinaire
GOUARNE	Isabelle	CNRS	CNRS / CURAPP-ESS	CR
PASSARD	Cédric	04	IEP Lille	MCF
SKORNICKI	Arnault	04	Univ. Paris Nanterre	MCF

MEMBRES INTERNES				
NOM	Prénom	Section CNU ou organisme	Établissement	Corps
BACHELOT	Carole	04	Univ. Lille	PR
CONTAMIN	Jean-Gabriel	04	Univ. Lille	PR
BRUNO	Isabelle	04	Univ. Lille	MCF
HAYAT	Samuel	CNRS	CNRS / CERAPS	CR
PENISSAT	Etienne	CNRS	CNRS / CERAPS	CR

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le 11 février 2019

Le Président,



Jean-Christophe CAMART